



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE  
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT**  
**du 25 mars 2021**  
**A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

**2.2**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars à neuf heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du dix-huit mars 2021, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

**Délégués présents :**

<b>TOULOUSE METROPOLE</b>	
<b>ALENÇON</b> Alain <b>ANDRÉ</b> Christian <b>ANDRÉ</b> Gérard <b>BEUILLÉ</b> Michel <b>BEZERRA</b> Gil <b>CARLES</b> Joseph <b>CASTERA</b> Didier <b>DOITTAU</b> Véronique <b>DUHAMEL</b> Thierry <b>FERNANDEZ</b> Marc <b>FERRER</b> Isabelle <b>FOUCHIER</b> Dominique <b>FOUCHOU-LAPEYRADE</b> Jean-Pierre	<b>JOP</b> Serge <b>MEDINA</b> Robert <b>NOUVEL</b> Honoré <b>PERE</b> Marc <b>PLANTADE</b> Philippe <b>RODRIGUES</b> Patrice <b>ROUGÉ</b> Michel <b>RUSSO</b> Ida <b>TOPPAN</b> Alain <b>URSULE</b> Béatrice <b>VAILLANT</b> Romain <b>ZANATTA</b> Thierry
<b>LE MURETAIN AGGLO</b>	
<b>BERGIA</b> Jean-Marc <b>COLL</b> Jean-Louis <b>DELSOL</b> Alain <b>DESCHAMPS</b> Gilbert	<b>MANDEMENT</b> André <b>SÉVERAC</b> Philippe <b>TOUZET</b> Sophie
<b>SICOVAL</b>	
<b>SANGAY</b> Dominique <b>OBERTI</b> Jacques <b>LAGARDE</b> Dominique	<b>LATTARD</b> Pierre <b>BAUDEAU</b> Fabrice
<b>SAVE AU TOUCH</b>	
<b>GUYOT</b> Philippe	<b>ALEGRE</b> Raymond
<b>COTEAUX BELLEVUE</b>	
<b>SOURZAC</b> Jean-Gervais	

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir

**ARSAC** Olivier, représenté par Mme FERRER

**BARRAQUÉ-ONNO** Véronique, représentée par M. FOUCHOU-LAPEYRADE

**CARDEILHAC-PUGENS** Etienne représenté par M. GUYOT

**KARMANN** Thomas , représenté par M. PERE

**MARTY** Souhayla , représentée par Mme FERRER

**SUAUD** Thierry représenté par M. COLL

**TRAVAL-MICHELET** Karine, représentée par M. FOUCHIER

### Délégués titulaires excusés

**CARLIER** David-Olivier

**CHOLLET** François

**COGNARD** Gaëtan

**DELPECH** Patrick

**ESPIC** Bruno

**ESQUERRE** Diane

**FOURCASSIER** Thierry

**GASC** Jean-Pierre

**GRIMAUD** Robert

**LAIGNEAU** Annette

**MOGICATO** Bruno

**MOUDENC** Jean-Luc

**PORTARRIEU** Jean-François

**SEBI** Jacques

**SEGERIC** Jacques

**SERP** Bertrand

**SIMON** Michel

**SUSIGAN** Alain

**SUTRA** Jean-François

**TERRAIL-NOVES** Vincent

### Délégués suppléants excusés

**ARDERIU** François

**CARRAL** Alain

**COUTTENIER** Sylviane

**ESPIC** Xavier

**LALANNE** Marjorie

**LAY** Sophie

**MILHAU** Claude

**NORMAND** Xavier

**ROUSSEL** Jean-François

**TRONCO** Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 25	Votants : 33
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 33

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2020, qui présente un excédent global de clôture de 208 007.08 €.

L'activité du SMEAT Au cours de l'année 2020, s'appuyant sur les travaux et les dispositifs d'animation assurés par l'AUAT dans le cadre de son programme partenarial annuel, a porté sur :

#### La 2<sup>ème</sup> révision du SCoT

- production du document « défis à relever », relais de capitalisation des travaux effectués depuis l'engagement de la révision, pour alimenter la nouvelle mandature ;
- poursuite des travaux en vue des documents de diagnostic et d'état initial de l'environnement.

Toutefois, les conditions très particulières de l'année 2020, ont eu trois conséquences importantes sur le programme de travail prévisionnel :

- la nécessité d'une première relecture de la crise Covid 19, avant toute reprise des travaux de la 2<sup>ème</sup> révision du SCoT, a conduit à l'organisation, exceptionnelle, du séminaire du 3 décembre 2020 « Notre territoire face à la crise », pour lequel six experts ont été sollicités ;
- les nouvelles équipes élues en 2020 ont souhaité (dans le sillage de la loi ELAN et de l'ordonnance du 17 juin 2020 relative aux SCoT), refonder profondément la feuille de route de la 2<sup>ème</sup> révision ; ce qui a nécessité un travail méthodologique spécifique au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 conduisant à ré-interroger et à reporter<sup>1</sup>, au moins momentanément, certaines modalités de travail (dans l'attente d'une adaptation de celles-ci, en tant que de besoin, à cette nouvelle feuille de route) ;
- de manière plus générale, le temps de « remise en route » des instances de travail ayant été plus long qu'à l'accoutumée (installation du Comité syndical en septembre 2020), la finalisation de certains travaux s'en est trouvée, également, reportée de plusieurs mois.

Au plan strictement budgétaire, ces trois effets combinés se traduisent par le fait qu'une partie de la contribution 2020 du SMEAT au programme partenarial de l'AUAT viendra, in fine, abonder le programme partenarial 2021.

#### Le suivi de la mise en œuvre du SCoT

La mission de suivi de la mise en œuvre du SCoT dans les documents d'urbanisme, s'est trouvée très ralentie par les effets du confinement et du renouvellement municipal, puisqu'elle n'a donné lieu, sur l'ensemble de l'année :

- qu'à trois réunions de personnes publiques associées ou d'examen conjoint ;
- et qu'à deux avis du SMEAT sur des procédures d'urbanisme.

---

<sup>1</sup> C'est, également le cas de la concertation avec le monde agricole, pour laquelle une mission a été confiée à la Chambre d'agriculture 31, et qui sera finalisée en 2021.

### L'interscoT

Le dispositif de l'InterSCoT du Grand bassin toulousain (au titre du dernier semestre d'activité prévu par la convention-cadre d'octobre 2017) s'est attaché, début 2020, à finaliser un « Portrait de territoires » du Grand bassin toulousain, destiné à éclairer les dynamiques à l'œuvre pour démarrer la nouvelle mandature municipale et pouvant alimenter une réflexion sur les enjeux spécifiques à l'échelle du Grand bassin toulousain tels que, par exemple, l'accueil démographique, la logistique ou l'énergie.

L'exécution du budget 2020 traduit, donc, ces activités, étant, en outre, relevé que plusieurs lignes de dépenses correspondaient à des provisions en vue de travaux ou frais complémentaires relatifs à la 2<sup>ème</sup> révision, lesquelles, n'ayant pas été mobilisées, doivent, également, être reportées sur l'exercice 2021.

Il est rappelé, par ailleurs que la section d'investissement, qui présente un excédent de 55299.94 €, est très peu sollicitée ; elle enregistre habituellement, année après année, le report de provisions pour amortissement constituées lors d'exercices antérieurs.

De ce fait, les principaux éléments du compte administratif 2020, ci annexé, se présentent de la manière suivante :

#### **DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

• Chapitre 11 : Charges de gestion générale	400 397.83 €
o Location et entretien locaux :	27 007.28 €
o Contribution au programme mutualisé annuel de l'auat dont reliquat 2019	349 056.00 €
o Etudes spécifiques révision SCoT	6 903.00 €
o Autres dépenses administratives	17 431.55 €
• Chapitre 12 : Charges de personnel	228 982.85 €
• Chapitre 042 : Dotation aux amortissements	922.45 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 630 303.13 €.

#### **RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

• Atténuation de charges	508.00 €
• Cotisation des EPCI membres	650 000.00 €
• Autres recettes	45.88 €
• Résultat de fonctionnement antérieur	132 456.39 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 783 010.27 €.

### **DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Dépenses d'équipement et de logiciels 1 318.18 €

Montant total de dépenses d'investissement : 1 318.18 €.

### **RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Excédent d'investissement reporté : 55 695.67 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 922.45 €

Montant total de recettes d'investissement : 56 618.12 €.

Il est donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2020 arrêté :

- En dépenses de fonctionnement à 630 303.13 €
- En recettes de fonctionnement à 783 010.27 €
- En dépenses d'investissement à 1 318.18 €
- En recettes d'investissement à 56 618.12 €

Ce compte faisant ressortir un excédent courant :  
en section de fonctionnement, de : 152 707.14 €  
en section d'investissement, de : 55 299.94 €,  
soit un total de 208 007.08 €.

**Le Comité Syndical,  
Entendu l'exposé de Madame la Présidente  
délibère et décide :**

**Article unique :**

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, ci-annexé, du SMEAT arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	630 303.13 €
• En recettes de fonctionnement à	783 010.27 €
• En dépenses d'investissement à	1 318.18 €
• En recettes d'investissement à	56 618.12 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 31 mars 2021.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour  
Mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme**

**La Présidente**

**Annette LAIGNEAU**